



DOSSIER MARIAGE

Mariage de -----
 et de -----

Date et heure souhaitées : _____

Le dossier de mariage doit être déposé par les deux futurs époux, un à trois mois avant la date souhaitée, suivant les situations des futurs : domicile sur la commune, hors commune ou à l'étranger, nationalité du/des futur(s) époux.

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir :

- **Une copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des futurs époux, datée de moins de 3 mois au jour du mariage (moins de 6 mois pour un pays étranger, les DOM TOM et le Ministère des Affaires Etrangères)**

Les actes sont à demander à la Mairie du lieu de naissance ou au Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES Cedex 9, ou par internet: www.diplomatie.gouv.fr/Français/etatcivil, pour le futur ou la future époux(se) qui a acquis ou recouvré la nationalité française ainsi que pour les français nés à l'étranger.

Pour les personnes veuves : la copie intégrale de l'acte de décès du précédent époux ou de la précédente épouse.

Pour les personnes divorcées : l'acte de naissance fourni devra être revêtu de la mention de divorce.

Pour les personnes de nationalité étrangère :

A demander au pays d'origine :

- l'acte de naissance en original délivré « en vue de mariage ». Ce document devra être légalisé ou revêtu d'une apostille (sauf dispense) et daté de moins de 6 mois au jour du mariage.
- la traduction de l'acte de naissance en français effectuée par le Consulat concerné ou par un traducteur assermenté ou un acte plurilingue.

A demander au consulat étranger en France :

- le certificat de célibat ou de capacité matrimoniale. Celui-ci atteste que l'intéressé est apte d'après la loi nationale, à contracter une union valable avec la personne qu'il va épouser. Ce document doit être daté de moins de 3 mois au jour du mariage.
- Le certificat de coutume, ce document reproduit les dispositions de la loi du pays d'origine relatives au mariage

- **Une pièce d'identité, en original, pour chacun des futurs époux.**
- **Chacun des futurs époux doit fournir un justificatif de domicile à son nom propre, de moins de 3 mois, en original :**
 - contrat de location accompagné d'une quittance de loyer datant de moins de 3 mois (ces documents doivent émaner d'une société immobilière ou de l'OPAC)
 - facture d'électricité, facture de téléphone fixe, facture d'eau
 - attestation d'assurance habitation
 - taxe foncière, taxe d'habitation, avis d'imposition si la date d'émission est inférieure à 3 mois

- **Les photocopies des pièces d'identité des témoins.**

- **Le livret de famille si les futurs époux ont des enfants en commun, ainsi que les copies intégrales des actes de naissance de chacun des enfants, datant de moins de 3 mois au jour du mariage.**

- **L'attestation du notaire en cas de contrat de mariage.**

Les différents Contrats de mariage

1/ la communauté réduite aux acquêts:

Ce régime s'applique automatiquement aux couples qui se marient sans établir de contrat.

Chacun conserve la propriété des biens qu'il possédait avant le mariage, de même que ceux éventuellement reçus en héritage par la suite. En revanche les biens acquis durant le mariage sont communs, de même que les dettes contractées par chacun. Si le mariage se défait, les biens de la communauté sont partagés en deux parts égales, mais chacun récupère ses biens propres.

2/ la communauté universelle:

Sous ce régime, les biens possédés avant le mariage, comme ceux acquis après le mariage, deviennent des biens communs. Les conséquences peuvent être importantes : en cas de divorce, il faudra tout partager. Mais il est possible de limiter cette mise en commun aux biens mobiliers : par exemple faire don au ménage de sa voiture de célibataire, mais conserver en propre l'appartement reçu des parents, par héritage.

3/ la séparation des biens:

Chacun reste propriétaire des biens qu'il possédait, mais aussi de ceux acquis avec ses propres revenus une fois marié.

Les époux(es) gèrent séparément et librement leur patrimoine. Chacun assume seul la responsabilité des dettes qu'il a pu contracter. Ce régime est souvent choisi quand l'un des époux(es) exerce une profession libérale ou tient un commerce, afin d'éviter que les biens du ménage aient à répondre des conséquences d'une faillite.

- **Pièces à produire pour le mariage d'un mineur.**

- Consentement du père et/ou de la mère
- Consentement du Conseil de famille ou du responsable légal.

Domicile après le mariage : _____

Contrat de mariage : oui non si oui, date de signature, nom et adresse du
notaire : _____

Enfant(s) en commun : oui non si oui, combien : _____

Mariage religieux : oui non si oui, date et heure : _____

Renseignements concernant le ou la 1ère Futur(e) époux(se)

Nom : _____
 Prénoms : _____
 Date de naissance : _____
 Lieu de naissance : _____
 Nationalité : _____

Adresse complète : _____
 _____ depuis le _____
 Résidence : _____
 _____ depuis le _____
 Profession : _____
 Téléphone : _____

Célibataire Veuf (ve) Pacsé(e) depuis le Divorcé(e)

Nom et prénoms du précédent conjoint : _____

Date du veuvage ou du divorce : _____

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir contracté de mariage depuis cette date.

Nom et prénoms du père : _____ Décédé

Adresse complète : _____

Profession : _____

Nom et prénoms de la mère : _____ Décédée

Adresse complète : _____

Profession : _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A
Signature

Le

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende

Le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3 - de faire usage d'une attestation ou certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Renseignements concernant le ou la 2ème Futur(e) époux(se)

Nom : _____
 Prénoms : _____
 Date de naissance : _____
 Lieu de naissance : _____
 Nationalité : _____

Adresse complète : _____
 _____ depuis le _____
 Résidence : _____
 _____ depuis le _____
 Profession : _____
 Téléphone : _____

Célibataire Veuf (ve) Pacsé(e) depuis le Divorcé(e)

Nom et prénoms du précédent conjoint : _____

Date du veuvage ou du divorce : _____

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir contracté de mariage depuis cette date.

Nom et prénoms du père : _____ Décédé

Adresse complète : _____

Profession : _____

Nom et prénoms de la mère : _____ Décédée

Adresse complète : _____

Profession : _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A
Signature

Le

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende

Le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3 - de faire usage d'une attestation ou certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

LISTE DES TEMOINS (18 ans révolus)**Pour le ou la 1^{er(e)} futur(e) époux(se)**1^{er} témoin (obligatoire)

NOM _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance _____

2^{ème} témoin (facultatif)

NOM _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance _____

Pour le ou la 2^{ème} futur(e) époux(se)1^{er} témoin (obligatoire)

NOM _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance _____

2^{ème} témoin (facultatif)

NOM _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret n°53 914 du 26 septembre 1953 modifié par le décret n°97 851 du 16 septembre 1997)

A REMPLIR PAR LE OU LA 1^{er(e)} FUTUR(E) EPOUX(SE)

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

Domicilié(e) à _____

ou résident(e) à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

● que je suis célibataire OUI (1) NON (1)

Si la réponse est « NON » :

que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

à _____ le _____

avec _____

a/ dissous par décès survenu le _____ à _____

b/ dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le _____

par _____

● que je suis domicilié à _____

depuis le _____

A _____

Le _____

Signature :

(1) Rayer la mention inutile

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret n°53 914 du 26 septembre 1953 modifié par le décret n°97 851 du 16 septembre 1997)

A REMPLIR PAR LE OU LA 2^{ème} FUTUR(E) EPOUX(SE)

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

Domicilié(e) à _____

ou résident(e) à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

● que je suis célibataire OUI (1) NON (1)

Si la réponse est « NON » :

que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

à _____ le _____

avec _____

a/ dissous par décès survenu le _____ à _____

b/ dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le _____

par _____

● que je suis domicilié à _____

depuis le _____

A _____

Le _____

Signature :

(1) Rayer la mention inutile

DECLARATION DE CHOIX D'ORDRE D'ENREGISTREMENT POUR UN DOSSIER DE MARIAGE
(A déposer ensemble le jour du dépôt du dossier de mariage)

Nous soussignés choisissons que les documents relatifs à notre mariage, (publication des bans, Acte de Mariage, Interpellation le jour de la cérémonie, Livret de Famille, et tous documents annexes), soient établis dans l'ordre suivants :

1 ^{er} conjoint	
NOM	
Prénoms Dans l'ordre de l'état civil	
Date de Naissance	
Lieu de Naissance	
Domicile	
Résidence	
ET	
2 ^{ème} conjoint	
NOM	
Prénoms Dans l'ordre de l'état civil	
Date de Naissance	
Lieu de Naissance	
Domicile	
Résidence	

Nous prenons acte que cet ordre choisi, ensemble, sera celui qui sera mentionné dans tous les documents d'état civil relevant de l'instruction de notre dossier de mariage, et dans la rédaction des actes et documents relevant de la célébration.

Nous sommes informés que ce choix est immuable, et signons conjointement cette déclaration devant l'officier d'état civil délégué.

Fait en Mairie de Châteauneuf-du-Faou le _____

Signature du 1 ^{er} conjoint	Signature du 2 ^{ème} conjoint